

MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac
17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Charente
Maritime

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 29 juillet 2024 – 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le 20 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Louïsette ROLLAND Maire, **Etaient présents** : Mme Louïsette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT, Mme Isabelle GELISSE ; M. Pierre BRIDIER ; M. Christophe TETARD, M. Alain GOURBIL ; M. Jean-Luc RENOÛ ; M. Bruno BETELAUD ; M. Stéphane FLEURET

Excusé(e-s) sans pouvoir : M. Marc BIESSE ; Mme Cindy MARTIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absent(e-s) :

Secrétaire de séance : Mme Catherine HERAULT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Catherine HERAULT est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 juin 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 17 juin 2024.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 17 juin 2024 n'ont pas pris part au vote.

Ordre du jour :

- Devis liaison douce + demande de subvention
- Devis DPE
- Devis Electricien Logement
- Convention école de Meursac
- Adhésion au centre de Gestion 17
- Maintenance pompe à chaleur
- Questions diverses

DEVIS LIAISON DOUCE

Demande de subvention

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise FLEURET/ROUX Sarl relatif au projet de liaison douce entre le lotissement et le centre bourg.

FLEURET/ROUX Sarl 6 580.00€ HT – 7 896.00€TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis proposé.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce sujet

SOLLICITE une aide financière auprès du Département « fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière » suivant le plan de financement ci-après :

→ Fonds de répartition du produit des amendes de police	50 %	3 290.00 € HT
→ Fonds Propres -	50 %	3 290.00 € HT

Total HT		6 580.00

Etant entendu que M. FLEURET Stéphane n'a pas pris part au vote.

DEVIS DPE

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Diag-Royan relatif à la future mise en location d'un logement Municipal.

Diag-Royan : 305.00€ HT – 366.00€TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis proposé.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce sujet

DEVIS Electricien logement

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise Eirl Perreaud relatifs à la remise aux normes électriques d'un logement Municipal.

Eirl Perreaud « interventions diverses » : 2 431.00€ HT – 2674.10€TTC
Eirl Perreaud « Groupe Vmc »: 231.15€ HT – 254.27€TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis proposé.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce sujet

CONVENTION ECOLE DE MEURSAC

La convention avec l'école de Meursac étant à renouveler, Madame le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet de convention relatif à la gestion de l'éducation dans le cadre d'une école de référence.

Après délibération, le conseil municipal accepte la nouvelle convention.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce sujet

Adhésion Au Service De Remplacement Du Centre De Gestion De La Fonction Publique Territoriale De La Charente-Maritime –Mise En Place d’une Convention-Cadre

Le Maire :

-Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d’adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l’article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique pour effectuer le remplacement d’agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d’activités....).

-Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s’agissant d’une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d’adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l’établissement et cet établissement.

-Précise qu’en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d’Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l’objet d’une facture mensuelle qui précisera l’objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l’agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l’agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l’unanimité DÉCIDE,

- d’autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l’adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l’année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d’inscrire au budget les crédits nécessaires
- d’autoriser Madame le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Maintenance Pompe à Chaleur

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de souscription à un contrat d’entretien pour la pompe à chaleur de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité,

ACCEPTE la souscription du contrat de maintenance pour un montant annuel de 222.00€ HT

Questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil municipal que l’ensemble des subventions sollicitées dans le cadre du projet d’isolation de la salle des fêtes ont été accordées.
- Un élagage route de chez Merlet est à prévoir.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance
Mme Catherine HERAULT

Le Maire
Louisette ROLLAND

Liste des délibérations :

35_2024	Devis liaison douce + demande de subvention
36_2024	Devis DPE
37_2024	Devis Electricien Logement
38_2024	Convention école de Meursac
39_2024	Adhésion au centre de Gestion 17
40_2024	Maintenance pompe à chaleur
41_2024	Questions diverses